



Le 08/09/2026,

Madame, Monsieur,

L'association « Les Couleurs de la Solidarité » vous informe que la prochaine manifestation Brocante/Vide Greniers aura lieu le :

DIMANCHE 18 OCTOBRE 2026
dans la Maison de l'Amitié (389, Rue François Perrin).

Cette manifestation est ouverte aux professionnels et aux particuliers.

La réservation se fait à la table. Tarifs :

- table de 2m : 12€
- table de 2,20m : 13,20€
- emplacement sans table : 6€ le mètre.

Les emplacements seront attribués dans l'ordre d'inscription.

L'ouverture au public se fera de 7h30 à 17h. L'entrée est gratuite. Il sera IMPOSSIBLE de partir avant.

Une buvette et une restauration seront proposées sur place.

Les organisateurs ne sont pas responsables des dégâts provoqués aux objets ainsi que des vols qui pourraient se produire dans l'enceinte de la manifestation.

Renseignements par mail à couleursdelasolidarite@gmail.com ou au 06.84.19.16.50

Vous pouvez vous inscrire en complétant le bulletin d'inscription et en le retournant accompagné :

- du montant correspondant à l'emplacement réservé,
- de la photocopie de la carte d'identité pour les particuliers ou de la carte pro pour professionnels.

à l'adresse suivante :

Couleurs de la Solidarité
chez Isabelle DIMIER, 193 rue de l'église 73500 Saint André

Les chèques doivent être libellés à l'ordre de « Couleurs de la Solidarité ».

Un mail sera envoyé pour informer de la réception du dossier.

Nous espérons que vous viendrez nombreux.

Cordialement,

Isabelle DIMIER, Présidente

Les Couleurs de la Solidarité

254 rue François Perrin 38510 Morestel

Correspondance : 193 rue de l'église 73500 SAINT ANDRE

☎06.84.19.16.50 **Mail :** couleursdelasolidarite@gmail.com **Internet :** <http://lescouleursdelasolidarite.eklablog.com>



BULLETIN D'INSCRIPTION Vente au déballage du 18 octobre 2026 à Morestel

L'inscription à la manifestation entraîne l'acceptation du règlement intérieur pour tout exposant.

NOM / Prénom : _____

Adresse _____

Code Postal _____ Commune _____

Tél ____/____/____/____/____ Mail _____

	Quantité	Prix
Tables de 2 mètres : 12€		
Tables de 2,2 mètres : 13,20€		
Emplacement sans table : 6€/m		
TOTAL A PAYER		

☐ Je suis professionnel

Numéro de carte professionnelle : _____

Délivrée le ____/____/____ par _____

☐ Je suis particulier

Pièce d'identité (cocher): ☐ CNI ☐ Permis de conduire ☐ Passeport ☐ Titre de séjour

Numéro : _____

Délivrée le ____/____/____ par _____

Participant non professionnel à la vente au déballage désignée ci-dessus, je déclare sur l'honneur :

- ne pas être commerçant (e),
- ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce),
- ne pas avoir participé à 2 manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal),
- avoir pris connaissance du Règlement Intérieur envoyé par l'association les Couleurs de la Solidarité et m'engage à le respecter.

Fait à _____, le _____

Signature

Les Couleurs de la Solidarité

254 rue François Perrin 38510 Morestel

Correspondance : 193 rue de l'église 73500 SAINT ANDRE

☎06.84.19.16.50 Mail : couleursdelasolidarite@gmail.com Internet : <http://lescouleursdelasolidarite.eklablog.com>



**REGLEMENT INTERIEUR BROCANTE/VIDE GRENIER
ORGANISÉ PAR LES COULEURS DE LA SOLIDARITÉ**

Article 1 :

La manifestation dénommée « Brocante/Vide grenier » organisée par l'association « Les Couleurs de la Solidarité » de Morestel se déroulera dans la Maison de l'Amitié le Dimanche 18 octobre 2026 de 7h30 à 17h. (Ouverture à 6h pour les exposants)

Article 2 :

Le Vide grenier/Brocante est ouvert aux particuliers et aux professionnels ; ne peuvent être vendus que des objets personnels et usagers.

Les inscriptions se feront par courrier postal.

L'inscription préalable est obligatoire et ne sera validée qu'une fois le paiement et les documents retournés à l'adresse postale suivante :

Les Couleurs de la Solidarité, chez Isabelle DIMIER 193 rue de l'église 73500 Saint André

Liste des pièces obligatoires à fournir pour valider l'inscription :

- La demande d'inscription **dûment remplie**.
- Une photocopie de la carte d'identité (recto-verso) pour les particuliers
- Une photocopie de la carte professionnelle pour les pros.
- Le paiement correspondant à la réservation (par chèque libellé à l'ordre des Couleurs de la Solidarité).

Un accusé de réception vous sera adressé par mail.

Article 3 :

Le mètre linéaire coûte 6€. Les tables sont fournies et pourront mesurer 2m ou 2,20m.

Article 4 :

Le règlement des réservations pourra se faire **par chèque** libellé à l'ordre des Couleurs de la Solidarité (ce chèque sera retiré la semaine suivant le vide grenier).

Article 5 :

Les réservations sont nominatives et chaque emplacement devra être occupé par un seul marchand.

Article 6 :

Les enfants mineurs exposants devront **en permanence** être en présence d'une personne majeure et resteront sous son entière responsabilité.

Article 7 :

L'absence de l'exposant (pour quelque raison que ce soit) ne donnera droit à aucun remboursement du droit de place.

Article 8 :

Les emplacements sont attribués par les placiers en fonction des réservations par ordre d'inscription.

Article 9 :

Pour le public, l'entrée du vide grenier est interdite avant 07h30. L'installation des stands devra se faire **le dimanche de 6h à 7h30 ou le samedi de 17h à 19h.** Passé ce délai, plus aucun véhicule ne sera autorisé à se déplacer dans l'enceinte du vide grenier.

AUCUN VÉHICULE (pro ou particulier) NE POURRA STATIONNER AUTOUR DE LA MAISON DE L'AMITIÉ.

Aucun remballage ne sera autorisé avant 17h.

Article 10 :

Tous les emplacements devront être tenus dans un parfait état de propreté. Il est expressément interdit de jeter à même le sol des papiers, cartons ou quelque objet que ce soit. Cigarettes et alcool sont interdits dans l'enceinte de la salle de l'Amitié. **Les chiens ne sont pas admis dans la salle.**

Article 11 :

Les participants seront inscrits sur un registre rempli par les organisateurs. Ledit registre sera remis transmis à la Préfecture de l'Isère et une copie sera archivée par l'association organisatrice de cette manifestation.

Article 12 :

Chaque participant devra se soumettre aux éventuels contrôles des services de police ou de gendarmerie, des services fiscaux et de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes et pouvoir justifier de son identité.

Article 13 :

La vente d'armes de toutes catégories et couteaux est interdite. La vente d'animaux est interdite. La vente de produits alimentaires et de boissons est interdite. L'association organisatrice se réserve l'exclusivité de la vente de boissons et de la restauration.

Article 14 :

Chaque exposant s'engage à respecter les consignes de sécurité qui lui seront données par les organisateurs, les autorités ou les services de secours.

Article 15 :

Les organisateurs se réservent le droit d'expulser tout exposant ne respectant pas ce règlement ou gênant le bon déroulement de la manifestation.

Article 16 :

Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration sur les stands (objets exposés, voitures, parapluies, structures...). Les participants reconnaissent être à jour de leur assurance responsabilité civile.

Article 17 :

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure et s'engagent à rembourser les participants.

Article 19 :

Pas de branchement électrique sur site.

Les Couleurs de la Solidarité

254 rue François Perrin 38510 Morestel

Correspondance : 193 rue de l'église 73500 SAINT ANDRE

☎06.84.19.16.50 Mail : couleursdelasolidarite@gmail.com Internet : <http://lescouleursdelasolidarite.eklablog.com>